

1. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

1.3 Désignation des membres du Comité IT

RAPPORTEUR : La Présidente

La Présidente propose au Directeur Général de présenter le rôle de cette instance avant qu'elle ne propose la désignation des membres.

Un Comité IT a été créé lors de la séance du COS du 18 décembre 2024. Au regard de la fin du contrat de projet du chef de projet cybersécurité au CMN, nous proposons la composition suivante pour ce Comité :

- Un président : l'administrateur du COS spécialisé dans les questions IT
- Les deux dirigeants effectifs
- Le RSSI
- L'administrateur système et réseau
- Toute personne jugée utile aux débats

Ses grandes missions restent les suivantes :

Donner un outil au COS et au CAR, pour contrôler plus finement la politique mise en œuvre en matière de technologie de l'information au sein de la Caisse et un moyen concret d'obtenir autant d'informations que souhaitées sur le traitement des technologies de l'information au sein de la Caisse (SURVEILLER)

Alimenter le COS en créant un lieu d'échange où la direction et l'administrateur dédié pourront faire de la prospective en matière de technologie de l'information au sein de la Caisse afin d'aider à la prise en compte des enjeux IT dans l'élaboration et la déclinaison de la stratégie. (ORIENTER)

Créer un lieu d'échange où la direction et l'administrateur dédié pourront mutuellement se challenger en matière de technologie de l'information au sein de la Caisse (AMELIORER)

Il est précisé que le Comité IT émet des avis, des remarques et des demandes d'informations. Il ne prend pas de décisions et ne donne pas de consignes. Dans ses missions, il alerte les organes de gouvernance.

Le Conseil, après délibéré,

- Adopte la composition du comité IT telle que proposé
- ~~La modifie comme suit :~~

.....
.....
.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE


CREDIT MUNICIPAL
NANTES
Le Président du C.O.S.